

LEGISLATURE 2016 – 2021

PROCES-VERBAL no 17

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 5 septembre 2018 à 20h15

Salle du Conseil communal, Maison Hugonin

Présidence : Mme Sandra Glardon

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 16 de la séance du 27 juin 2018
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil communal en remplacement de MM. Ludovic Gonin (UDC) et Olivier Coeytaux (UDC)
5. Election d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association sécurité Riviera, en remplacement de M. Olivier Coeytaux (UDC)
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
 - 7.1. Postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune »
8. Préavis
 - 8.1. Préavis municipal N° 12/2018 - Arrêté d'imposition pour l'année 2019
 - 8.2. Préavis municipal N° 13/2018 - Demande de crédit de Fr. 1'750'000.-- pour l'achat de la parcelle N° 806, l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Les Jardins de la Paix et la réponse à la motion de M. Alain Grangier (PLR) « Valorisons nos parcelles communales »
9. Rapports
10. Communications municipales
 - 10.1. Communication municipale N° 18/2018 - Abattage et remplacement de treize érables à l'avenue de Jaman
11. Propositions individuelles et divers

Appel

55 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Anthony Abbott – Christian Anglada – Robert Baechler – Michel Bloch – Vincent Bonvin – Pierre-André Bugnon – Willy Bühlmann – José Espinosa – Philippe Eugster – Brigitte Fahrni Chiusano – Pierre Fontana – Gérald Helbling – Guillaume Jung – Jules Klay – Yvan Kraehenbühl – Anne Lachat Baechler – Fabrice Laluc – David Langelaan – Bernard Lavanchy – Elisabeth Leimgruber – Olivier Mottier – Pierre-André Oberson –

Manuel Paley – Christiane Rithener – Dominique Vaucoret – Patrice Wenger – Antonia Winter – Marc Wüthrich

Absente : Ingrid Mamin

Mme Présidente ouvre la 8^{ème} séance de l'année 2017-2018 - 17^{ème} séance de la législature 2016-2021 - en saluant toutes les personnes présentes, la presse, qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité, et le public, qu'elle remercie de s'être déplacé pour suivre nos débats. Elle souhaite que ceux-ci soient toujours courtois et émet le vœu qu'ils soient placés sous le signe du fair-play et du respect mutuel.

1. Adoption de l'ordre du jour

Au point 7 - Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations, il y a lieu d'ajouter une interpellation de M. M. Rohrer (LTDFP & PBD) intitulée « Route de Blonay ».

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

2. Adoption du procès-verbal N° 16 de la séance du 27 juin 2018

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 16 de la séance du 27 juin 2018 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

3. Communications du bureau du Conseil communal

- Nous avons appris le décès de M. Pierre Roland Bonvin, ancien membre du Conseil communal siégeant dans les rangs socialistes et papa de notre collègue, M. V. Bonvin. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.
- Nous avons reçu la démission de M. O. Coeytaux de son poste de membre du Conseil intercommunal Sécurité Riviera. Son remplacement interviendra sous point 5.
- Notre collègue M. G. Jung est parti le 28 juillet dernier pour rejoindre Saint-Jacques-de-Compostelle à pied, ce qui représente 1'600 kilomètres au total. Il a à ce jour parcouru un peu plus de la moitié du chemin. Ce projet est mené en faveur de la Fondation Théodora.

4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil communal en remplacement de MM. Ludovic Gonin (UDC) et Olivier Coeytaux (UDC)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- M. Alexandre Stettler, né le 21 novembre 1970 et domicilié au chemin de Béranges 128, en remplacement de M. Ludovic Gonin, membre du groupe UDC, démissionnaire
- M. Jean-Claude Charmey, né le 2 mars 1969 et domicilié au chemin des Buleses 16, en remplacement de M. Olivier Coeytaux, membre du groupe UDC, démissionnaire

5. Election d'un membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association sécurité Riviera, en remplacement de M. Olivier Coeytaux (UDC)

La candidature de M. G. Ranzato est présentée. Il n'y a pas d'autre proposition.

Conformément à l'art. 12 RCC, M. Gabriel Ranzato (UDC) est nommé de manière tacite membre à la délégation variable du Conseil intercommunal de l'Association sécurité Riviera.

6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux

M. C.-A. Luy intervient, en l'absence de M. G. Helbling, pour rapporter les divers objets traités par le Conseil intercommunal du SIGE lors de sa séance du 28 juin. En préambule à cette séance, une présentation a été faite par M. E. Giroud, directeur exécutif du SIGE concernant l'avant-projet de la STEP Riviera (www.sige.ch/multimedias/seances_ci/seance_75/pv_ci_annexe.pdf). L'ordre du jour comportait trois points à relever parmi les points habituels :

1. Election au Conseil intercommunal pour la période 2018-2019 : M. Jean-Jacques Burgi (Vevey) a été élu président, M. Yves-Laurent Kundert (Montreux) vice-président. Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants ont également été nommés.
2. Une interpellation - intitulée « Les vigneron dans la ville » - a été déposée par M. G. Helbling. Portant sur les préparatifs de la prochaine Fête des Vignerons, elle demande quels sont les impacts en termes de travail pour les divers services, sur les ressources en personnel et, inévitablement, les conséquences financières pour le SIGE. Cette interpellation ayant été soutenue par plus de 5 membres, elle a été transmise au Comité de direction.
3. Trois préavis ont été adoptés : comptes et rapport de gestion 2017, renouvellement du réservoir de Sonloup à Montreux (pour un montant de CHF 340'000.--) et plan de distribution de l'eau et alimentation en temps de crise. Pour rappel, l'élaboration d'un Plan Directeur de la Distribution de l'Eau potable (PDDE) est une obligation légale selon la loi vaudoise sur la distribution de l'eau (LDE). Suite à cette séance, une brève cérémonie officielle et un souper dînatoire ont été organisés pour marquer le 20^{ème} anniversaire du Conseil intercommunal. La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le 4 juillet. L'ordre du jour de la séance du 30 août 2018 comportant exclusivement deux points (acceptation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018 et deux communications), elle a été annulée, de même que les séances de groupe.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations

7.1. Postulat de Mme Geneviève Pasche (Les Verts) « Renforcer la biodiversité sur les terrains entourant les immeubles de la commune »

Le texte de ce postulat est le suivant :

« La biodiversité continue de se dégrader de manière inquiétante partout dans le monde, y compris en Suisse. 80% des insectes ont disparu en 20 ans, ce qui a des conséquences sur la population d'oiseaux qui a perdu env. 30% de son effectif selon un article du Temps du vendredi 13 avril (<https://www.letemps.ch/sciences/suisse-oiseaux-champs-disparaissent>). Si cette disparition continue à ce rythme-là, nos économies et surtout notre sécurité alimentaire et notre qualité de vie en souffriront. Toute action aussi petite soit-elle doit être entreprise pour renforcer la biodiversité.

Une solution simple consisterait à transformer les gazons ou une partie d'entre eux en prairies fleuries. C'est une solution peu coûteuse : il suffit de planter des graines pour prairies fleuries qui contiennent des mélanges de fleurs sauvages indigènes et de ne faucher l'herbe qu'1-2 fois par an pour que les graines de fleurs puissent essaimer. Ainsi, on réduirait les heures de tonte des jardiniers et l'énergie utilisée par les tondeuses.

Par ailleurs, la vie des petits animaux de jardin tels les mulots, insectes, escargots, grenouilles et lézards est elle aussi menacée. Une solution simple existe. Il suffirait d'installer des micro-biotopes tels qu'un tas de bois, des écorces pour satisfaire les exigences des hôtes de nos jardins. Ainsi, ces petits

animaux pourraient se déplacer et trouver de quoi vivre: de la nourriture, des sites de repos et de reproduction.

Pour faciliter l'acceptation des prairies fleuries et des tas de bois par les habitants, il serait souhaitable d'accompagner cette action d'une communication adaptée. La Municipalité pourrait aussi créer et distribuer une brochure aux propriétaires pour les encourager à faire de même. A Lausanne, la commune organise même des séances d'information à l'attention des gérances et concierges.

La Tour-de-Peilz a la chance d'avoir un parc immobilier et locatif relativement important. Je souhaiterais donc que :

1. la Municipalité fasse un inventaire des espaces où une prairie fleurie ou des micro-biotopes pourraient être implantés tout en réservant pour les habitants des immeubles des surfaces récréatives, voire des plantages
2. la Municipalité examine la possibilité de planter des prairies fleuries et installe des micro-biotopes sur les surfaces non récréatives en communiquant les bienfaits de telles mesures aux habitants des immeubles de la commune

De ce fait, je propose que ce postulat soit renvoyé à une commission ad hoc pour sa prise en considération. »

Mme G. Pasche ajoute que, depuis 1990, 80% des insectes et 30% des oiseaux ont disparu, sans parler des autres animaux et de bon nombre d'espèces végétales. La démission récente de Nicolas Hulot, en France, rappelle la difficulté à lutter contre le dérèglement climatique. Mais faut-il pour autant baisser les bras et renoncer à toute action ? Elle se dit pour sa part convaincue qu'il faut prendre toutes les mesures possibles. A l'échelle de notre commune, elle propose des mesures qui, même si leur effet est restreint, ont l'avantage d'être simples et de répondre à l'objectif d'un renforcement de la biodiversité. Ce qu'elle souhaite, c'est voir des prairies fleuries remplacer l'engazonnement autour des immeubles communaux, que les parcelles autour de ces bâtiments puissent servir aux habitants qui souhaiteraient faire du jardinage ou que certains espaces soient réservés aux jeux des enfants.

M. le Syndic invite le Conseil à transmettre ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité considère qu'avant de s'adresser aux propriétaires privés, la Commune doit en premier lieu donner l'exemple. Priorité est donnée aux jardins. Domaines et Bâtiments a déjà envoyé un courrier à tous les locataires de bâtiments appartenant à la Commune. Peu de personnes sont intéressées par des jardins, mais il y en a. Ensuite l'exemple sera donné avec des gazons que l'on veut conserver pour que les jeunes enfants puissent s'amuser, puis viendront les prairies fleuries, comme cela a été fait à la Faraz ou au jardin Roussy. Ce postulat enfonce donc un peu une porte ouverte, puisque les choses sont en cours, raison pour laquelle il invite le Conseil à renvoyer cet objet directement à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, le renvoi de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport est accepté à une très large majorité (un avis contraire et une abstention).

7.2. Interpellation de M. M. Rohrer (LTDPL & PBD) intitulée « Route de Blonay »

Le texte de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement, est le suivant :

« Par la présente interpellation, je m'adresse à vous au nom de notre groupe LTDPL & PBD tout en se faisant également écho du groupe de quartier Auverney-route de Blonay et d'autres citoyens concernant la sécurité de tous les usagers, toute formes de modalité de mobilité confondues, concernant les

entrées et sorties des routes du quartier sur la route de Blonay et de celles de la Crausaz/du Crotton en amont.

Il devient urgent de repenser ces lieux à cause de

1. La densification d'un quartier familial qui va encore se poursuivre dans un proche avenir.
2. L'augmentation supplémentaire de la circulation sur l'axe principal qui fera suite à l'élargissement du chemin des Boulingrins et aux restrictions probables au niveau du chemin de la Paisible, que nous soutenons également au vu de l'étroitesse de ce dernier.
3. La configuration des lieux : arrêt de bus, passages piétons, vitesses de circulation élevées et mauvaises visibilitées. Lorsqu'on bifurque pour entrer dans le quartier à la hauteur de l'arrêt de bus « Rte de Blonay », on se trouve souvent bloqué à cause de l'autre passage piétons se situant à l'entrée du quartier, le cheminement non-sécurisé des piétons par l'absence de trottoir, les camions longs du SAS engendrant fréquemment le risque d'être à l'arrêt ou presque sur la route principale. Les sorties sont tout aussi périlleuses.
4. La bifurcation dans les deux sens vers le chemin de La Crausaz / du Crotton en aval du manège est tout aussi dangereuse à cause de la vitesse élevée à 60km/h sur la route de Blonay et le peu de visibilité dû au virage.

La Municipalité,

1. Est-elle au courant et en est-elle consciente de cette problématique dangereuse dans le secteur de la route de Blonay allant de la Paisible jusqu'au Manège ?
2. Si oui, a-t-elle déjà entamé une réflexion à ce sujet afin de mieux sécuriser ces différents endroits (p.ex. création de giratoires, de présélection, de limitations de vitesses plus importantes, de feux intelligents etc.)
3. Si oui, dans quel délai approximatif ces réflexions pourraient aboutir à des projets concrets et des demandes de crédits subséquents ?
4. Si la Municipalité n'a pas encore entamé une réflexion à ce sujet, est-elle disposée à le faire et d'empoigner ce problème dans un prochain temps, si possible encore au cours de cette législature.

Je vous remercie pour votre attention et je remercie la Municipalité pour sa réponse. »

M. le Syndic remarque que pour la Municipalité, l'équation est simple : route = danger. La question 2 fait état de différentes solutions pour sécuriser les lieux. Un giratoire coûte environ fr. 700'000.--. S'il fallait en mettre à cet endroit pour les raisons invoquées par l'interpellateur, il faudrait aussi en construire un au bas du chemin de l'Auverney, au bas du chemin de la Paisible, d'autres ailleurs aussi et on n'obtiendrait pas l'autorisation de la DGMR. Une présélection demande quatre voies de roulement en parallèle. Or, il n'y en a que deux à cet endroit et il n'y a pas la place pour en mettre une troisième. Qu'entend-on par « feux intelligents » ? Pour sa part, il n'a jamais trouvé qu'un feu était intelligent. La vitesse actuelle est limitée à 50 km/h et l'interpellateur voudrait la baisser à 30km/h. Le 30km/h a déjà été refusé pour le chemin de la Paisible pendant les travaux du chemin des Boulingrins ; il est donc clair qu'il s'agit d'une voie à 50 km/h et qu'on ne peut pas aller plus bas. Aujourd'hui, il y a trois entrées en direction de l'autoroute : la route de Chailly, qui sur toute sa longueur est à 50 km/h, la route de Blonay, elle aussi à 50 km/h sur toute sa longueur, et la route de St-Légier, qui maintenant est à 50 km/h jusqu'à environ 300-400 mètres avant le chemin de la Paisible. Ces zones sont liées à l'urbanisation et il n'est pas possible de les mettre plus bas que 50 km/h. Il n'y a donc pas d'autre réponse à donner à cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. M. M. Rohrer prend note de la réponse municipale et la transmettra à qui de droit. Cette interpellation est considérée comme réglée.

8. Préavis

8.1. Préavis municipal N° 12/2018 - Arrêté d'imposition pour l'année 2019

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission des finances.

8.2. Préavis municipal N° 13/2018 - Demande de crédit de Fr. 1'750'000.-- pour l'achat de la parcelle N° 806, l'octroi d'un droit de superficie à la coopérative Les Jardins de la Paix et la réponse à la motion de M. Alain Grangier (PLR) « Valorisons nos parcelles communales »

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	VERTS	Elisabeth Leimgruber
<u>Membres</u> :	LIBERAL-RADICAL	Michel Tobler - Cédric Urech
	SOCIALISTE	Julien Costanzo - Gilbert Vernez
	UDC	Jean-Sébastien Fornerod
	PDC + Indépendants	Aloïs Raemy

9. Rapport

Néant.

10. Communications municipales

10.1. Communication municipale N° 18/2018 - Abattage et remplacement de treize érables à l'avenue de Jaman

Cette communication, qui a été distribuée, n'est pas lue.

M. le Syndic fait part de plusieurs communications orales :

PGA : la Municipalité a reçu de la part du Service du développement territorial une demande de chiffrée complémentaire sur la densification. Jusqu'alors les calculs ont été faits sur la base de 80% et le SDT demande maintenant un calcul à 100%, ce qui voudrait dire qu'à terme toutes les parcelles seraient entièrement bâties. Une séance a eu lieu avec le responsable du service cantonal. Le côté positif pour La Tour-de-Peilz, c'est que toutes nos parcelles étaient constructibles. Aucune parcelle qui n'était pas en zone constructible n'a passé en zone constructible ; on a simplement fait une densification en toute conformité avec la loi sur l'aménagement du territoire. Il s'agit uniquement d'une densification et ces calculs sont en cours.

Sentier des Rives du lac : le dossier a été transmis au Canton pour examen préalable. A noter qu'aujourd'hui, l'examen préalable a été divisé en deux parties : l'examen préalable préliminaire et l'examen préalable définitif. Puisque la Municipalité n'obtenait pas de réponse à l'examen préalable préliminaire, elle a remis le dossier au Voyer lors d'une entrevue relative au chemin de la Paisible le 14 août dernier. Et comme par hasard, la Municipalité a reçu lundi 20 août le rapport d'examen préalable de la DGMR. Tous les services ont dit n'avoir aucune remarque à formuler et qu'ils se détermineraient lors de l'examen préliminaire définitif. Seul le Service du développement territorial s'oppose au projet et demande sa révision, mais dans une direction telle que les autres services seraient obligés de s'opposer au dossier. La Municipalité a rencontré son mandataire et répondra que les demandes faites par le SDT sont totalement antinomiques avec les autres services et qu'elle maintient son projet, qui se trouve quasi à 99% sur le domaine cantonal.

Le nouvel accès sécurisé au lac, similaire à celui qui se trouve près du Château, a été mis à l'enquête. Cette enquête n'a fait l'objet d'aucune opposition et ce projet a été mis au budget pour une réalisation au printemps 2019. On attend encore l'accord formel du Canton.

Une séance a eu le 14 août dernier avec le Voyer et des représentants de St-Légier concernant le chemin de la Paisible. Sur demande des riverains, proposition a été faite de passer ce chemin à 30 km/h durant les travaux du chemin des Boulingrins. Cette possibilité a été refusée par la DGMR. La Municipalité a reçu le 16 août un projet de sécurisation du chemin par du marquage au sol et la pose de potelets. Ce lundi 3 septembre, la Municipalité a pris la décision de réserver le transit par le chemin de la Paisible uniquement aux riverains pendant les travaux du chemin des Boulingrins. Le marquage au sol sera entrepris par ASR d'ici la fin du mois.

Les bambous qui se trouvaient aux abords du Château ont dû être enlevés. La première raison, c'est que le mur est en mauvais état. Pour voir ce qu'il y avait à faire, il fallait donc enlever les bambous. Une somme a été mise au budget 2019 pour l'entretien de ce mur. D'autre part, il s'agit d'une plante invasive et qui n'est pas indigène.

D'ici fin septembre, les deux plaques de 2,5m x 5m nécessaires à l'installation du fitness urbain au jardin Roussy seront bétonnées.

11. Propositions individuelles et divers

M. G. Chervet indique que la commission des finances enverra des délégués à la séance de la commission qui traitera du préavis N° 13/2018.

M. G. Vernez intervient au sujet de l'implantation d'une salle triple de sports ou salle multisports à La Tour-de-Peilz. Suite à un postulat déposé en 2013 par notre collègue Marianne Adank, intitulé « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera », un rapport de synthèse commandité par les dix municipalités de la Riviera a paru en juin 2015. Ce rapport mentionne l'état des lieux, les constats, les projets en cours, les besoins actuels et futurs des installations sportives sur la Riviera. De nombreux clubs de la région demandent depuis des années des salles adéquates pour pratiquer leur sport respectif. Une commission du Conseil communal a examiné le préavis-réponse N° 17/2015 de la Municipalité et c'est en mars 2016 que le Conseil, quasi unanime, a accepté ce préavis. Extrait du rapport de la commission : « Combiner la construction d'une salle omnisports à La Tour dans le cadre d'une utilisation régionale est un défi indispensable que la Municipalité pourra relever ». Il ne doute pas que ce projet avance, mais quelles sont les actions que la Municipalité a entreprises à partir de mars 2016 pour répondre au postulat et quelles sont les étapes suivantes qui permettront de construire une salle multisports dans notre commune ?

M. O. Martin, municipal, rappelle que le projet de nouveau collège Courbet intègre une salle de gymnastique triple. Depuis 2016, il y a eu la demande de crédit d'étude, qui incluait cette salle de gym. La prochaine étape sera l'octroi du crédit de construction. En principe, le préavis pour l'octroi de ce crédit devrait être déposé en décembre 2018.

Mme G. Pasche remercie la Municipalité, et surtout M. le Syndic, pour avoir fait le nécessaire en ce qui concerne le sentier des rives du lac. Après une législature précédente où les choses n'avançaient pas, elle se dit fort contente de voir qu'aujourd'hui le dossier avance, même plus vite que tout ce qui avait été annoncé. Elle espère que l'Etat de Vaud aura la sagesse de cesser de s'opposer à des projets qui peuvent facilement être réalisés. Le projet est certainement de bonne qualité si la plupart des services de l'Etat y sont favorables.

M. J.-Y. Schmidhauser rappelle qu'il s'était préoccupé, à une certaine époque, de la sécurisation du chemin de la Paisible. On apprend ce soir que la Municipalité est intervenue pour proposer de mettre ce chemin en zone 30. Il se dit attristé de voir que la DMGR a refusé ce projet. Pour quelles raisons la DGMR a-t-elle estimé que cela n'était pas possible ?

M. le Syndic répond qu'il s'agissait de mettre cet axe en zone 30 pendant les travaux du chemin des Boulingrins. La réponse a été que le 30 km/h ne peut être installé que sur le chemin qui fait lui-même l'objet de travaux et pas sur une autre route, qui n'est pas touchée par les travaux. La DGMR applique la réglementation en la matière.

M. J.-Y. Schmidhauser admet qu'il y a certes des règlements, mais il y en a aussi qui permettent d'installer des zones 30, en particulier sur un chemin aussi problématique que celui de la Paisible. Quel est l'argument invoqué par la DGMR pour dire que cela n'était pas possible ?

M. le Syndic rappelle qu'il s'agissait de mesures provisoires pendant les travaux du chemin des Boulingrins. La réponse de la DGMR concerne cette demande particulière. La question a été posée pour un 30 km/h définitif. Mais au vu des comptages et des relevés kilométriques de vitesses qui ont été réalisés sur ce tronçon, il n'y a pas de raisons d'installer une zone 30.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme Présidente lève la séance à 21h00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

S. Glardon

C. Dind